



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-200096295-20221006-2022_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le six octobre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de La Longeville, sous la présidence de Monsieur Cédric Bôle.

Date de convocation : 29/09/22

Date d'affichage : 29/09/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 37
- votants : 53

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 135
- procurations : 116
- **nombre total de voix exprimées : 251**

Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélien BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Anthony CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Fabrice GIRARDIN, Suzanne GUERRIN, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Pascal ROUGNON, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Véronique TATU, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné procuration à Joëlle MOUGIN, Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND, Martial BOURNEL-BOSSON a donné procuration à Laure BOITEUX, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Kévin FADIN a donné procuration à Catherine ROGNON, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Pascal ROUGNON, Denis LEROUX a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO, Roland MARTIN a donné procuration à Franck VILLEMAIN, Francine MISERE a donné procuration à Boris LOICHOT, Christian MOREL a donné procuration à Marie-Josèphe VERMOT, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Corinne PARATTE, Dominique RONDOT a donné procuration à Isabelle MONTAVON, Pierre VAUFREY a donné procuration à Cédric BÔLE, Céline VUILLEMIN a donné procuration à Dominique MOLLIER.

Madame Suzanne GUERRIN a été élue secrétaire.

Objet : 2022-32 : création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

La gestionnaire comptabilité, ressources humaines et administratif quitte ses fonctions au PNR au 31/12/2022 par voie de mutation.

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié au tuilage d'un agent, il y a lieu, de créer un emploi non permanent dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Il est proposé la création d'un emploi de rédacteur, non permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

La rémunération est fixée entre l'indice brut 431 et l'indice brut 452 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour son exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Comité autorise la création d'un poste non permanent de rédacteur à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

- Pour : 251 voix
- Abstention : 0 voix
- Contre : 0 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

